



# UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE



**NOUVELLE - CALEDONIE - VANUATU**

Association affiliée auprès de l'Union Nationale des Personnels  
et Retraités de la Gendarmerie  
7 Boulevard de Strasbourg - 94130 Nogent Sur Marne.



**Unir – Soutenir – Agir**

*Les associations de la gendarmerie contribuent par leur action au rayonnement de l'Institution,  
à la solidarité entre anciens de l'Arme et actifs et expriment leur position sur les problématiques touchant à la gendarmerie.*

**BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION**

**MARS 2019**



**UNPRG-NC-V**

**Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2019.**

**PROCESVERBAL.**

08h30 – Caserne MEUNIER, dépôt d'une gerbe au monument « des gendarmes victimes du devoir » par le Général MARIETTI et le président GAUDEL, en présence des adhérents participants à l'assemblée générale.

09h00 – Collation d'accueil à l'Hôtel LE MERIDIEN, salon LAPEROUSSE.

## **09H30 – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

### **Formalités :**

Une feuille de présence visée par chaque membre entrant en séance est établie.

Bernard GAUDEL, préside la séance.

Serge MONTESANO, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Richard HERY, exerce les fonctions de scrutateur,

Guy WAIRAC, contrôle le dépouillage des bulletins de vote.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, arrêtés par le bureau ;
- les rapports, annexes et autres documents relatifs à l'exercice écoulé ;
- le budget de l'exercice en cours adopté par le conseil d'administration.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur les points indiqués ci-après :

### **Point n° 1**

#### **Révision de la liste des adhérents - Paiement des cotisations année 2018.**

**Avant révision de la liste on décompte :**

**Adhérents :**

41 retraités de l'arme

08 actifs de l'arme (Officiers/sous-officiers)

12 épouses, veuves ou fils et filles de gendarme

Soit 61 **adhérents**

+

06 membres d'honneur (Fondateurs)

09 membres bienfaiteurs

02 membres sympathisants

Total adhérents : 78

Après révision de la liste, effectuée par le trésorier général Serge Montésano sous le contrôle de Richard Hery scrutateur, il apparaît que :

53 adhérents ont réglé leur cotisation 2019,

06 membres d'honneur sont exemptés de cotisation (ne participent pas aux délibérations)

02 membres sympathisants sont exemptés de cotisation (ne participent pas aux délibérations)

17 adhérents ne sont pas à jour de leur cotisation 2019

5 adhérents non à jour de leur cotisation, qui de fait n'ont pas participé courant 2018 aux diverses manifestations de l'association sont rayés du listing et de la liste des bénéficiaires des bulletins mensuels.

Ont droit de vote AG 2019 : 53 **adhérents**.

43 adhérents sont réputés présents ou représentés à l'assemblée.

Le quorum requis pour que l'assemblée puisse valablement délibérer a été calculé sur le nombre d'adhérents, retraités actifs et ascendants à jours de leur cotisation 2019 divisé par deux, plus une voix soit :  $53/2 + 1 = 27$

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

Par décision prise à l'unanimité des adhérents (43/43) présents à l'assemblée générale ordinaire **05 adhérents absents et non à jour de leur cotisation 2018, sont rayés définitivement de la liste des adhérents.**

## **BILAN MORAL.**



Mesdames, Messieurs, chers camarades, chers amis vanuatan.

Nous sommes de nouveau réunis, ce 16 mars, pour notre « grand'messe » annuelle diront certains, « inutile et couteuse » penseront d'autres, peu nombreux je l'espère, moment privilégié de dialogue et d'échange en retiendront le plus grand nombre, du moins je m'efforcerai qu'il en soit ainsi.

De prime abord, je tiens à vous remercier. Votre présence témoigne l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association. Vous savez que ce n'est que sur vous qu'elle peut compter pour mettre en œuvre ses objectifs Et quels sont-ils ? Ceux de l'UNPRG, repris dans nos statuts lors de la création de notre mouvement : UNIR -AGIR - SOUTENIR. Des verbes clefs qui constituent son fondement et devraient coordonner ses actions et s'inscrire dans le cadre d'une stratégie large et

cohérente mais qui, faute de synergie et de constance restent, trop souvent, lettres mortes.

Toute Assemblée Générale se doit de débiter par le rapport moral de son président et se terminer par son discours de clôture. Cette année Je ne vois pas la nécessité de vous infliger cette démarche. Au fil des mois, à la lecture de mon billet mensuel, je vous ai tenu au courant de ce qui allait et de ce qui n'allait pas, de ce que l'on devait faire et ce que l'on ne devait pas faire, de ce que l'on a fait et pas fait. Donc inutile de me rabâcher. Je pourrais me l'autoriser car, comme le disait si bien Céline, « tous les gens qui sont de l'autre siècle ont le droit de rabâcher ». Revenir sans cesse sur ce qu'on a déjà écrit et dit me fatigue. Alors au lieu de ressasser de vieilles rengaines et de m'en tenir à un morne compte rendu d'activité, il me semblera plus intéressant d'écouter ce que l'assemblée aura à me dire en avançant des idées solides et originales. Et contrairement à ce qu'on me prête, je ne saurais déroger au droit de chacun d'avoir son opinion, des idées et de les exprimer. Je veillerai, assisté par le secrétaire de séance, à l'équilibre du temps de parole de chacun des intervenants et j'accorderai une attention confiante et particulières aux idées et démarches novatrices pouvant apporter du crédit à notre association.

Alors que souhaiter pour cette 14<sup>ème</sup> Assemblée générale, quelle se déroule dans le calme et la compréhension et soit profitable à tous mais avant de passer aux diverses délibérations je vais donner la parole à trois membres éminents de mon bureau :

-Jean COQUIL, notre délégué pour le Vanuatu, qui vous rendra compte de son dernier séjour à Port Vila.

-Olivier LE TALLEC, secrétaire général, responsable du site, de notre informatique et le plus important de la mise en place et du suivi des parrainages de nos jeunes en partance pour les écoles de gendarmerie en métropole.

-Richard MROWCZYNSKI, vous rendra compte de ses diverses interventions dans le cadre du social.

Ils vous présenteront, de façon concrète et vivante, et avec la foi et la vigueur de ceux qui font vivre l'association au quotidien, leurs meilleurs succès.

Après les exposés de Jean et d'Olivier, je vous donnerai la parole pour enrichir encore les débats. Ensuite, Serge MONTESANO, trésorier général, vous présentera son rapport financier. Après lui avoir ou non donné quitus pour sa gestion nous passerons aux votes des différents points à l'ordre du jour.

Merci de votre attention.

L'interventions des intervenants désignés ci-dessus, non rapportées dans ce PV, feront l'objet d'une diffusion interne.

## **Point n°2**

### **Bilan de l'année écoulée :**

Rapport du Trésorier général, Serge MONTESANO, sur la situation des comptes 2018

Mesdames, messieurs, chers amis,  
nous allons soumettre à votre approbation, les comptes de l'année 2018.

**LES RECETTES** : Comme chaque année, l'essentiel de nos recettes provient des loyers, des cotisations et de l'avoir précédent dont le montant s'élève à 5 296 085 Cfp.

**LES DEPENSES** : Au cours dudit exercice, le montant total des dépenses s'élève à 4 076 866Cfp. Vous constaterez que nos dépenses ont subi une certaine augmentation par rapport à 2017 (à hauteur de 1 674 209. Cette variation s'explique par une augmentation des déplacements extérieurs, de la mise en place de plusieurs stèles, des frais inerrants au congrès national et à la rénovation du bureau.

### **Point n° 3**

#### **Approbation des comptes années 2018**

BUDGET REALISE	RECETTES	DEPENSES	PREVISIONNEL 2018	
Report	1 519 085		1 519 085	
Loyers Logo	3 600 000		3 600 000	
Cotisations	177 000	66 109	110 000	52 000
Subventions				
Prix Vanuatu		100 000		200 000
Dons		195 000		300 000
Déplacements (Avion)		255 024		1 000 000
Déplacement Congrès UNPRG		500 000		
Locations VL		262 000		60 000
Hôtellerie		524 093		250 000
Réception AGO		488 540		650 000
Réception Vanuatu				25 000
Pots réunions mensuelles		434 458	60 000	400 000
Entretien (Net-Éclair)		51 365		55 000
Web + consommable		137 523		100 000
Devoir de mémoire		577 196		300 000
Frais bancaires		33 725		35 000
Téléphone		54 006		50 000
Bureau (rénovation local)		311 274		652 000
Assurances AGPM		30 930		24 000
Frais postaux		44 900		35 000
Exposition Gendarmerie				100 000
Drapeau				
	5 296 085	4 076 866	5 289 085	4 388 000
SOLDE		<b>1 219 219</b>		<b>901 085</b>

**RESULTAT NET COMPTABLE** : l'UNPRG NC présente à la clôture de l'exercice, un résultat comptable d'un montant de 1 219 219 Cfp.

En conclusion, notre situation de trésorerie est satisfaisante puisqu'elle nous a permis de faire face aux dépenses annuelles nécessitées par l'activité de notre association. Nous vous rappelons que tous les documents comptables sont à votre disposition à notre bureau de Pelissou.

Merci de votre attention

## **Quitus au trésorier général**

Résultat des votes

Voix pour : 43

Voix contre : 00

Abstentions : 00

**Quitus est donné au trésorier général.**

## **Point n° 4**

### **Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2019**

Le président et le trésorier présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur. Le président et le trésorier se proposent d'y apporter toutes précisions requises.

PREVISIONNEL 2019	RECETTES	DEPENSES
Report	1 219 219	
Loyers Logo	3 600 000	
Cotisations	180 000	70 000
Subventions Section		100 000
Prix Vanuatu		100 000
Dons		200 000
Déplacements (Avion)		250 000
Déplacement Congrès UNPRG		Sans objet cette année
Locations VL		100 000
Hôtellerie		350 000
Réception AGO		500 000
Réception Vanuatu		
Pots réunions mensuelles - Repas		300 000
Entretien (Net-Éclair)		55 000
Web + consommable		130 000
Devoir de mémoire		215 000
Frais bancaires		35 000
Téléphone		25 000
Bureau (rénovation local)		150 000
Assurances AGPM		31 000

Frais postaux		23 000
Amortissement mat.neuf		34 000
Exposition Gendarmerie		100 000
Drapeau – Drap Mort.		130 000
	4 999 219	2 798 000
SOLDE		<b>2 201 219</b>

## Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel ci-dessus qui fait apparaître un total de dépenses de 2 798 000 Cfp [montant total des dépenses prévisionnelles] et un total de recettes de 3 780 000Cfp [montant total des recettes prévisionnelles] ne tenant pas compte de l'avoir au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 1 219 219 ni des espèces en compte épargne.

### Résultat des votes

Voix pour : 43

Voix contre : 00

Abstentions : 00

**Cette résolution est adoptée.**

## Point n° 5

### **VOTES À BULLETIN SECRET**

POINTS À L'ORDRE DU JOUR	Abstentions	Pour	Contre
<b>1<sup>ER</sup> point</b> : Maintien de la décision prise en AG 2017 de la cotisation « bar », lors des réunions mensuelles, d'un montant de 500 frs par adhérent	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>14</b>
<b>2<sup>ème</sup> point</b> : prise en compte de 25% de la facture des repas de cohésion organisés par l'association, hors repas GALA qui sera réglé à 100% par chaque adhérent.	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>2</b>
<b>3<sup>ème</sup> point</b> : ramener à 2 nuits (2x12 000frs) la participation de l'association aux divers déplacements, des adhérents et membres du bureau, organisés par l'association au lieu de 3 nuits (3x12 000frs)	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>5</b>
<b>4<sup>ème</sup> point</b> : <b>Porte-drapeau</b> : Maintien de la prise en charge par l'association du règlement de ses frais de transport hors territoire.	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

<b>5ème point : Porte-drapeau</b> : règlement d'une indemnité de 3 000 frs à chaque sortie non officielle (Cf. calendrier des FANC)	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>16</b>
<b>6ème point : Drap mortuaire</b> : Confection d'un drap mortuaire par la Sté DEJEAN. Prix TTC : 130 000 frs	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>7</b>
<b>7ème point</b> : Dépôt d'une plaque mémorielle à la Compagnie de POINDIMIE	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>5</b>
<b>8ème point</b> : Organisation d'un Rallye.	<b>10</b>	<b>26</b>	<b>7</b>
<b>9ème point : Gala Gendarmerie</b> – (Actifs, retraités et sympathisants) le Vendredi 22 Novembre 2019 au Méridien ou Ilot Canard (12 000cfp) par personne. <b>Seul point voté à la majorité relative.</b>		<b>Accepté</b>	
<b>10ème point : Réélection du trésorier général actuel</b> (Serge MONTESANO)	<b>7</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
<b>Ou</b> élection d'un nouveau trésorier général			
<b>11ème point : Réélection du président actuel</b> (Bernard GAUDEL)	<b>4</b>	<b>37</b>	<b>2</b>
<b>Ou</b> élection d'un nouveau président.			

## **11H40 - DISCOURS DE CLÔTURE.**

Mon général,  
 Mesdames et messieurs les officiers,  
 Mesdames et messieurs les sous-officiers,  
 Mesdames et Messieurs,  
 Chers amis de la section du Vanuatu,  
 Chers adhérents.

Oui, les temps sont durs ! Mais face aux difficultés, l'optimisme est la seule réponse, ensemble est la seule condition.

À l'issue de plus d'une heure de débat, je suis convaincu qu'en cette période d'incertitude pouvant toucher l'existence même de notre association, que les valeurs que nous défendons si âprement au quotidien : l'engagement, la générosité, la solidarité, le partage seront toujours au cœur de nos actions et de nos combats. Pour moi elles sont le moteur d'un mouvement qui sait avancer, inventer et participer.

La situation politique et institutionnelle actuelle, imprévisible et brouillonne, agit négativement sur une économie en berne et n'augure rien de bon dans les quatre prochaines années. À savoir que le monde associatif patriotique, dont nous faisons partie, subira inévitablement dans les mois à venir, une diminution constante de ses recettes en dons et subventions, ce qui l'oblige, dès à présent, de réduire son train de vie et reporter ou annuler certaines de ses activités. En la matière aucune association ne sera épargnée, la nôtre comprise.

Seule planche de salut, le recrutement de nouveaux adhérents tant à minima pour compenser le départ d'autres qu'à maxima pour renforcer notre présence sur le terrain associatif, réduira tant soit peu cet état de fait. Rien ni personne ne doit nous freiner ! Au contraire, nous sommes au défi de nous adapter, d'inventer et d'innover. Le seul moyen aujourd'hui de répondre à nos attentes et que chaque initiative au service de notre communauté trouve ici le soutien dont elle a besoin.



J'ai toujours eu la certitude que notre engagement au sein de l'UNPRG est le bon ! Son combat, notre combat est celui de l'intérêt général, du bien commun, et du mieux-vivre ensemble au sein de notre collectivité gendarmique. Ne soyons pas timorés, ne doutons jamais de la force que nous représentons. Qui ne veut pas reconnaître notre place se condamne à perdre son âme, son identité, ses passions, ses ambitions.

Actifs, retraités, nous réunir sera un début, rester ensemble sera un progrès, travailler en harmonie sera notre réussite.

Alors unissons-nous, agissons, soutenons-nous, faisons preuve d'altruisme. En revanche ceux qui sont à la recherche exclusive de leur plaisir et de leur intérêt personnel n'ont pas leur place parmi nous. Oui les temps sont durs, mais l'amitié porte l'action.

Vive l'UNPRG-NC-V !  
Vive la GENDARMERIE !

11h50 – Remise des médailles UNPRG – UNPRG-NC-V et d'un diplôme aux membres bienfaiteurs.

12h00 - Prise de parole du Général MARIETTI, Comgend.

12h10 – Clôture de l'Assemblée Générale.

Apéritif dans les jardins du Méridien – Lunch salon Entrecasteaux. FINEX 15H30.

### **Fait à Nouméa, le 26 mars 2019**

Bernard GAUDEL, président de séance : Original signé.

Serge MONTESANO, secrétaire de séance : Original signé.

Richard HERY, scrutateur : Original signé.

Guy WAIRAC, contrôleur des bulletins de vote : Original signé.



### **Ne jamais oublier, toujours se souvenir,**

« Le devoir de mémoire, c'est l'obligation légale de se souvenir, c'est aussi une façon de faire vivre ceux qui sont morts ».

**EN AVRIL ...**

22-04-1988 - **DUJARDIN, Edmond**, gendarme, du groupement de gendarmerie de Nouvelle-Calédonie et dépendances. Le 22 avril 1988, à Fayaoué-Ouvéa (Nouvelle-Calédonie), a été

mortellement blessé au cours d'une agression perpétrée par des individus qui investissaient la brigade. Pas de sépulture en Nouvelle-Calédonie.

22-04-1988 – **LEROY, Daniel**, gendarme, de la légion de gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais. Le 22 avril 1988, à Fayaoué-Ouvéa (Nouvelle-Calédonie), a été mortellement blessé au cours d'une agression perpétrée par des individus qui investissaient la brigade. Pas de sépulture en Nouvelle-Calédonie.

22-04-1988 - **MOULIE, Georges**, adjudant-chef, de la légion de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le 22 avril 1988, à Fayaoué-Ouvéa (Nouvelle-Calédonie), a été grièvement blessé au cours d'une agression perpétrée par des individus qui investissaient la brigade. Est décédé le 24 avril 1988 des suites de ses blessures. Pas de sépulture en Nouvelle-Calédonie.

22-04-1988 – **ZAWADSKI, Jean**, gendarme, de la légion de gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais. Le 22 avril 1988, à Fayaoué-Ouvéa (Nouvelle-Calédonie), a été mortellement blessé au cours d'une agression perpétrée par des individus qui investissaient la brigade. Pas de sépulture en Nouvelle-Calédonie.

28-04-1987 – **MARECHAL, Rémy**, gendarme, de la légion de gendarmerie de Rhône-Alpes. Le 28 avril 1987, à Koné (Nouvelle-Calédonie), a été mortellement blessé par arme à feu au cours d'une intervention de police judiciaire, alors qu'il tentait d'appréhender un dangereux malfaiteur recherché depuis plusieurs mois et impliqué notamment dans une trentaine de cambriolages ou vols d'armes. Pas de sépulture en Nouvelle-Calédonie.

.....

**Gardons en mémoire les noms des 44 militaires de la Gendarmerie morts en service commandé en Nouvelle-Calédonie et dépendances.**

## **NOTRE ASSOCIATION EN MARS.**

### **NOS MALADES :**

Ayons une pensée pour tous nos adhérents malades, hospitalisés ou non, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, en particuliers pour notre camarade Gilbert COUDRY.

### **Pas de Réunion mensuelle le 12 MARS**

Nous proposons à l'occasion de l'Anzac Day l'organisation, du mardi 23 avril au vendredi 03 mai, d'un séjour à Sydney. Hormis les cérémonies de l'Anzac chacun pourra, à sa convenance, participer ou non aux activités prévues. Inscriptions closes.

## **CEREMONIES – HOMMAGES AUX MORTS ET AUTRES...**

### **L'association était présente ou représentée :**

Le 12 mars 17H00 - Anniversaire de l'arrivée des Américains Monument de la Moselle, par Jean COQUIL. Porte drapeau : Gilbert GEORGEON

Le 27 mars 17h30 - Maison du combattant à Nouméa – Assemblée générale de l'Amicale Doyenne des Anciens Combattants par notre président et Jean COQUIL

Le 29 mars – 14h30 – 16h30 - Haussariat – Réunion du Conseil des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et de la Mémoire de la Nation, par notre président.

## **A VENIR :**

### **Cérémonies commémoratives du 22 avril :**

Nous commémorerons en toute simplicité, le **31<sup>ème</sup> anniversaire des événements d'OUVEA** :

#### **le 19 avril**

-à DUMBEA à 16h00, dépôt d'une gerbe UNPRG-FNRG

-à NOUMEA à 17h30, dépôt d'une gerbe UNPRG-FNRG

#### **le 20 avril**

-à LA FOA à 11h00, dépôt de gerbe (gerbe offerte par la Mairie de LA FOA)

#### **le 22 avril**

-à OUVEA, brigade de Fayaoué à 11h00, dépôt d'une gerbe UNPRG-FNRG à la BT et d'un bouquet de fleurs sur la tombe de Melam Baouma, jeune caporal d'iaai décédé en Afghanistan en 2008,

### **Sydney – cérémonie de l'Anzac Day.**

#### **Le 24 avril**

-Messe de Requiem en la cathédrale Ste Mary à 17h30

#### **Le 25 avril**

-Participation au défilé international des Anciens Combattants à 11h30.

## **REUNION MENSUELLE**

Prochaine réunion mensuelle le mardi 09 avril ,18h00, Maison du combattant à NOUMEA ou, si information contraire à notre bureau de Pélissou.

## **PERMANENCES**

**(À notre bureau de Pélissou - ancienne infirmerie Gendarmerie de 09h00 à 11 heures)**

Mardi 02 avril à 09h00 - Mardi 09 avril à 09h00 – Mardi 16 avril à 09h00 - Mardi 23 avril à 09h00 -  
Mardi 30 avril à 09h00 - **Mardi 07 mai à 09h00.**

## L'ESSOR DE LA GENDARMERIE N° 527 - MARS 2019



*L'Essor de la Gendarmerie nationale* a vocation à défendre les gendarmes. Il est complètement indépendant de la hiérarchie de la Gendarmerie Nationale.

Le journal est lié par une convention avec l'**Union Nationale des Personnels et retraités de la Gendarmerie Nationale (UNPRG)** dont le président national est Henri Martinez. L'Essor est le journal de tous les gendarmes, actifs (98 000), réservistes (25 000) et retraités (80 000). C'est la voix des gendarmes, qu'il représente, compte tenu du devoir de réserve des militaires.

Expression des sous-officiers à son origine, il connaît les préoccupations de ces derniers et les accompagne dans leurs revendications. Ce fut le cas lors des grandes manifestations de gendarmes en 1989 et 2001.

## ABONNEMENT À L'ESSOR DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Premier journal indépendant de la Gendarmerie. 1 an - 12 numéros – Tarif : 42 euros – Abonnement à adresser à l'ESSOR 9 rue Bleue – 75009 PARIS. Numéro de téléphone : 01 40 36 44 64. Contact Mail : [abonnement@essor.org](mailto:abonnement@essor.org)- Site [www.essor.org](http://www.essor.org)

**Pour en savoir plus :** [www.essor.org](http://www.essor.org)

**Facebook :** <https://www.facebook.com/LEssorDeLaGendarmerie>.

## L'ENTRE DEUX GUERRES 1919/1939/

### « Le Grand renfort »

« Le décret du 31 décembre 1918 : naissance d'une école des officiers de gendarmerie.

43 Décret ministériel du 28 mai 1919 instituant les écoles préparatoires de gendarmerie de Mamers.

Tel est le nom adopté, en 1919, par l'une des premières promotions de l'école de gendarmerie de Versailles, créée par le président du Conseil le 31 décembre 1918 pour former une nouvelle génération d'officiers. Quelques mois plus tard, des écoles préparatoires destinées à l'instruction des hommes ouvrent à leur tour leurs portes. En effet, au lendemain de l'armistice, le problème de l'effectif conditionne tout. La démobilisation, entraînant dans les rangs de la gendarmerie, un appel d'air considérable, la question du recrutement est donc de loin la plus urgente.

Par chance, la masse des anciens combattants, pour la plupart très jeunes, constitue un vivier propice au recrutement d'un personnel d'une haute qualité militaire, venu d'horizons très divers. Le taux de renouvellement est tel que les candidats à la gendarmerie peuvent espérer un avancement

rapide. En outre, beaucoup d'anciens poilus, appelés sous les drapeaux sept ou huit ans plus tôt, n'ont pas connu d'autre métier que celui des armes. En cette période de crise, le retour à la vie civile et la recherche d'un emploi sont pour beaucoup d'entre eux une perspective difficile. À ceux-là, la gendarmerie offre un débouché providentiel. Le cas du gendarme Villemin est sur ce plan éloquent, sans être rare : engagé en 1914, démobilisé comme sergent au 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins en 1919, titulaire de la Croix de guerre avec palme, il est invité par son capitaine, qui a lui-même fait le choix de la gendarmerie – et y deviendra général – à suivre la même orientation. Reçu à l'école préparatoire de Varennes-sur-Allier, il en sort au printemps 1920 pour être affecté dans le territoire de Belfort. Deux ans plus tard, il est le plus ancien de sa brigade à cinq, et la commande par intérim, signe du très fort renouvellement opéré en si peu de temps.

Revers de la médaille de la Grande Guerre, largement distribuée en 1920, tous ces poilus, briscards rompus au combat de peloton, ne possèdent généralement qu'une instruction générale sommaire, alors que le service de la gendarmerie se judiciarise fortement. Les quelques mois d'école préparatoire ne pouvant suffire à fabriquer un gendarme, les anciens encore présents sous l'uniforme se transforment souvent en instructeurs : « Le service intérieur de cette époque, se souvient le fils d'une recrue de 1919, comportait une grosse part d'instruction du personnel récemment recruté. En effet, les hommes de cette génération avaient eu d'autres préoccupations pendant la guerre que d'apprendre la règle d'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir et il importait de compléter non seulement leur instruction professionnelle mais aussi leur formation générale. En conséquence de quoi, il y avait le soir deux fois par semaine, au lieu de l'heure quotidienne de "théorie", un exercice de dictée et de rédaction au bureau de la brigade. Les cahiers étaient vus tous les mois par le commandant de section. Par bonheur, la femme d'un gendarme était institutrice et apportait son aide précieuse à ces cours de recyclage avant la lettre.

En quelques semestres donc, la majorité des gendarmes en service durant l'entre-deux-guerres, puis pendant la Seconde Guerre mondiale, intègre l'Arme. Cette génération promet par conséquent d'être particulièrement homogène, soudée par l'expérience commune des tranchées et trempée par la victoire de 1918. C'est ainsi qu'en 1920, un certain lieutenant Guillaudot, engagé volontaire en 1911, combattant pendant toute la guerre, blessé à quatre reprises et six fois cité, intègre la gendarmerie – arme de son père – en même temps que le lieutenant Jean Favre, chasseur alpin depuis 1914.

Quant à Jean Vérines, classe 1914, également officier combattant et grand blessé, il est passé dans l'Arme l'année précédente, dans la première promotion de l'école. La gendarmerie attire également des soldats de rang plus modeste : le statut de sous-officier, attribué à tous ses membres en février 1918, de même que le réseau d'écoles préparatoires mis en place le 28 mai 1919, vont en ce sens. L'artilleur Cabrol, classe 1918, a découvert pendant sa campagne en Lorraine puis en Allemagne les charmes insoupçonnés que présentait la gendarmerie ; libéré en 1923, il postule à l'école de sous-officiers de Moulins en 1924, et en sort quatrième. Marcellin Cazals le suit quelques temps plus tard. À la faveur de la démobilisation générale, toute une génération investit ainsi les rangs de l'Arme : marquée par les combats, fière de sa victoire sur l'Allemagne, elle est, vingt ans plus tard, le fer de lance de la gendarmerie en Résistance.

Enfin, c'est encore dans la foulée de l'armistice que l'Arme peut combler le profond retard matériel accumulé avant-guerre. Ainsi, en 1919, les surplus de l'armée américaine permettent de doter les brigades en side-cars et en voitures Ford. Si le téléphone, dont l'installation se généralise dans les unités à la demande expresse de Clemenceau, reste encore faiblement utilisé, la tenue, quant à elle, ne tarde pas à s'adapter aux exigences du service, reléguant au Musée de l'armée la tunique à trèfles et aiguillettes, ou encore le casque à crinière, si inadéquat, mais que les gendarmes comptaient cinq ans plus tôt dans leurs effets de mobilisation. Le casernement, l'armement, laissent sans doute encore à désirer... mais voilà qui apporte du grain à moudre à la sous-direction, prévue pour la seule

durée de la guerre, et qui pourtant, érigée au rang de direction autonome en 1920, bientôt confiée à un général de l'Arme, subsiste pendant près de quinze ans !

Incontestablement, les deux ou trois semestres qui encadrent la signature de l'armistice franco-allemand représentent pour la Gendarmerie nationale une période aussi intense que contrastée. Ses hommes, qui n'ont guère noté l'événement, ne vivent ni plus ni moins qu'une révolution de leur arme. Cette dernière est en effet sortie déconsidérée et exsangue de quatre années de guerre. Elle est, de surcroît, confrontée à la redoutable responsabilité de démobiliser des combattants par millions, et frappée, comme le reste de l'Europe, par les difficultés du contexte de l'immédiat après-guerre. Pourtant, en quelques mois, elle parvient à renouer avec une présence internationale et un rayonnement important, à réformer profondément ses structures et à moderniser ses moyens. Surtout, dans le sillage de la démobilisation, la gendarmerie procède au plus vaste renouvellement jamais connu de son personnel, intégrant de la sorte une génération aussi brillante et féconde que l'était celle de la « Revanche »

**Le mois prochain** : Avril 1919 - La création de la Société des Nations (SDN)

### **DIVERS :**

Pendant l'absence du territoire de notre président, du 23 avril au 05 mai, sa suppléance sera assurée par Serge MONTESANO, trésorier général.

### **INFO PRATIQUE**

La dématérialisation de plus en plus systématique des documents administratifs et commerciaux ne doit pas être un frein à l'évolution dans la société actuelle.

Aussi, à compter du mois d'août 2018, votre association est heureuse de vous proposer un service d'assistance et de conseil en informatique afin que chacun, et plus particulièrement les moins érudits, puissent avoir accès sereinement au monde du numérique.

Un prestataire de services se tiendra à votre disposition gracieusement afin de répondre au mieux à vos attentes.

N'hésitez plus et venez nous rencontrer dans une ambiance conviviale le mardi à partir de 9h00 au sein de nos locaux situés à la caserne Pelissou.



**Ce bulletin et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et destinés exclusivement à la personne à laquelle ils sont adressés. Les idées et opinions présentées sont celles de son (ses) auteur (s) et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNPRG-NC-V. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce bulletin et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.**

**UNPRG-NC-V – BP 32910, 98897 NOUMEA CEDEX – Tél. 84.82.36.**

**Email : [unprg@lagoon.nc](mailto:unprg@lagoon.nc)**

**Site : [www.unprg.nc](http://www.unprg.nc)**